



COMMUNE DE RUSSIN

Votations communales, cantonales et fédérales

Dates des opérations électorales pour l'année 2023

- 12 mars 2023
Votation populaire
- 02 avril 2023
Elections du Grand Conseil et premier tour du Conseil d'Etat
- 30 avril 2023
Election second tour du Conseil d'Etat
- 18 juin 2023
Votation populaire
- 22 octobre 2023
Elections du Conseil national et premier tour du Conseil des Etats
- 12 novembre 2023
Election second tour du Conseil des Etats. (La date de cette élection sera fixée par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté en fin d'année 2022)
- 26 novembre 2023
Votation populaire

Information : <http://www.ge.ch/votations-elections/prochains-scrutins/welcome.asp>

E-mail: elections-votations@etat.ge.ch

Mairie de Russin



COMMUNE DE RUSSIN

Dates des opérations électorales pour l'année 2024

- 3 mars 2024 – votation populaire
- 9 juin 2024 – votation populaire
- 22 septembre 2024 – votation populaire
- 24 novembre 2024 – votation populaire

Droit de vote au niveau fédéral

Si vous avez au minimum 18 ans, êtes de nationalité suisse et n'êtes pas sous curatelle pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit, vous pouvez participer aux votations fédérales et aux élections du Conseil National. Vous pouvez également lancer et signer une initiative ou une demande de référendum au niveau fédéral. Aucune inscription n'est nécessaire pour participer aux votations fédérales : vous êtes inscrit d'office dans le registre électoral de votre commune de domicile dès que vous remplissez les conditions pour pouvoir voter. Les Suisse de l'étranger doivent en revanche s'inscrire au préalable.

Droit de vote dans les communes

Canton de Genève (2005).

Au niveau communal, le canton de Genève octroie aux étrangers le droit de vote, mais pas le droit et d'éligibilité.

Constitution du canton de Genève

Mairie de Russin